



Délibération n° 2017-010  
Comité syndical du 11 octobre 2017

## PREPARATION DE LA CREATION D'EMPLOIS ET LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL A CANDIDATURE

---

Le comité syndical du syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille s'est réuni, dûment convoqué, le 11 octobre 2017 à 9 heures, à la Maison du Département, quai Duplex à Quimper

**Nombre de délégués du comité syndical en exercice : 18 titulaires**

**Nombre de voix délibératives : 20**

- Nombre de délégués titulaires présents : 17
- Nombre de délégués titulaires représentés par leur suppléant : 0 représentant 19 voix

**Délégués titulaires présents :** Michel Dion, André Fidelin, Bruno Jullien, Pierre Karleskind, Daniel Le Balch, Erwan Le Floch, Gaël Le Meur, Bruno Le Port, Thierry Mavic, Roger Mellouët, Jocelyne Poitevin, Michaël Quernez, Jean-Marc Tanguy, Nathalie Tanneau, Rayndald Tanter, Christine Zamuner, Nicole Ziegler

---

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-1 et suivants ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 04 octobre 2017 portant création du syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille ;  
Vu les statuts dudit syndicat et en particulier l'article 7;  
Vu sa délibération n° 2017-001 de ce jour portant installation du Comité syndical ;  
Vu sa délibération n° 2017-002 de ce jour portant élection du Président ;  
Vu sa délibération n° 2017-007 de ce jour portant classement du syndicat mixte dans la strate de population 40 000 – 80 000 habitants ;  
Vu le décret n°87-1101 du 30/12/1987 modifié et ses articles 1-II-f, 4, 6, 12-1-1°  
Sous la présidence de Monsieur Michaël Quernez ;  
Etant rappelé que les recrutements ne pourront intervenir qu'après le vote du budget par le Conseil syndical ;  
Que cependant, afin de pouvoir doter au plus vite le syndicat mixte des moyens indispensables à son bon fonctionnement, le président propose de préparer ces recrutements ;  
Sur proposition de Monsieur le Président ;  
Et après en avoir délibéré ;

**Le Comité syndical**

**décide à l'unanimité :**

**de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants aux budgets**

- un emploi fonctionnel de Directeur(trice) général(e) des services
- deux emplois de droit privé pour l'exploitation de la plaisance

**Autorise le Président**

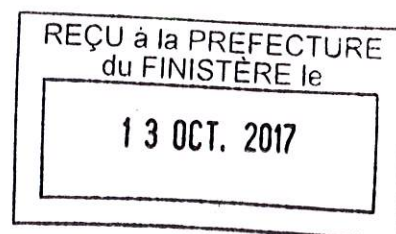
- à établir les profils de poste nécessaires
- à lancer la procédure d'appel à candidatures

**Invite le Président**

- à présenter l'avancement de ces travaux au prochain comité syndical.

**Le Président du Syndicat Mixte des Ports de  
Pêche-Plaisance de Cornouaille,**

  
**Michaël Quernez**



Acte rendu exécutoire le ...

Après envoi en préfecture le ...

Et publication ou notification le ...

Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur.